

Rapport de la sous-commission du budget 2018

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS
 Madame Monique Erard Les Verts
 Monsieur Christophe Ummel PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 16 octobre 2017 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services suivants :

- Centres 700, 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Joseph Mucaria (chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des espaces publics
- Centres 860, 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité)
- Centres 870, 871, 872, 875, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) et Lt col Thierry König (commandant) pour le SIS
- Centres 205, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour les Forêts et les Services industriels

Remarques générales

Le budget des espaces publics est désormais du ressort du dicastère DSEPE.

Le contexte dans le domaine de la sécurité publique est assez mouvant. L'application de la nouvelle loi sur la police LPol 2015 a pour effet des reports de tâches sur les communes, puisque tout ce qui découle de règlements communaux doit être en principe traité par les communes et que la police neuchâteloise est de moins en moins disposée à effectuer de telles tâches à bien plaisir.

Au niveau des services de secours, la création d'une "maison de la sécurité" suprarégionale est évoquée ces derniers temps. L'adhésion par

La Chaux-de-Fonds, et plus largement par les Montagnes, à une telle démarche devra être étudiée en prenant en compte les possibilités d'économie d'échelle et le maintien d'une gouvernance de proximité respectueuse des spécificités des Montagnes.

Le dossier pour l'obtention de la certification IAS (Inter association de sauvetage) du service ambulancier, qui constitue le système qualité unifié de la branche et est exigée par le canton dans le cadre de la loi de santé, est à bout touchant. Cette certification nécessitera quelques adaptations dans l'organisation du service, mais ne remettra pas en cause la mixité sapeur-pompier/technicien-ambulancier, qui permet un fonctionnement flexible et économique du SIS.

En ce qui concerne le service des espaces publics, la codirection s'est terminée à fin août. La fusion des services de la Voirie et des Espaces verts a été complexe, mais tous les cadres impliqués y ont adhéré et tout a globalement bien fonctionné. Elle a permis d'atteindre, dès le printemps 2017, la diminution de 8.6 EPT, ceci grâce à la rationalisation des moyens et à une flexibilité accrue du personnel qui exécute des tâches plus larges, alors que cet objectif était prévu pour la fin de l'année. Des mesures d'accompagnement ont cependant permis un allègement de la pénibilité de certains travaux. Par exemple, les 6'000 jalons à neige qui seront prochainement posés seront plantés par une machine, le goudronnage a été mécanisé avec une réduction sensible des coûts directs et indirects et compte tenu de l'interdiction d'utilisation de désherbants, plutôt que d'effectuer ce travail manuellement, c'est maintenant une machine utilisant un mélange d'eau chaude et de fécule de pommes de terre qui se charge du travail.

Enfin, s'agissant du domaine des énergies, il faut relever la bonne marche des affaires de Viteos, qui génère des recettes importantes dans le contexte difficile que connaît la Ville. Dans le budget 2018, il est tenu compte des premiers effets de la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEL), qui engendrera une baisse sensible des redevances perçues par la Ville.

205 – Forêts

L'état du marché du bois n'est pas très réjouissant pour le bois de scierie en raison du franc fort.

La collaboration avec la Ville du Locle, qui a cours depuis 12 ans déjà, est très bonne. Aucun investissement prévu pour 2018. Le budget est identique à celui de 2017, car Le Locle ne l'a pas encore établi, mais les chiffres devraient correspondre à la réalité. Les comptes complets et détaillés sont tenus par Le Locle. Sur les comptes de La Chaux-de-Fonds ne figure que la participation au déficit.

700 – Administration des travaux publics

Aucune remarque.

708 – Service des espaces publics

Ce chapitre contient la charge du personnel pour l'ensemble du service, qui compte 143 EPT.

D'autres personnes, environ 30, sont également employées, notamment des réfugiés, civilistes, chômeurs en mesure de crise et des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. Les charges salariales qui en découlent se trouvent sous le 708/30300000 (personnel temporaire).

Une particularité du budget 2018 se situe sous le compte 30900000, qui concerne le renouvellement de la formation de cariste (conducteurs d'élévateurs) qui est obligatoire pour des raisons de sécurité et d'assurance.

710 – Voirie - frais d'entretien

La différence au 31410010 de CHF 80'000.- provient du transfert des travaux de revêtement bitumineux qui étaient précédemment à charge des services techniques au chapitre 701. Cela constitue la principale différence au groupe 31 par rapport au budget 2017.

En imputation interne (groupe 39), il y a eu une redéfinition de la répartition des charges de personnel entre les différentes activités du service, qui a pu être affinée grâce à l'analyse des fiches de travail durant l'année et demie depuis l'entrée en vigueur de la fusion.

711 – Enlèvement de la neige

L'estimation budgétaire de ce chapitre est délicate, puisqu'elle dépend fondamentalement des conditions météorologiques. Une moyenne sur cinq

ans est appliquée pour la majorité des rubriques. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas seulement la quantité cumulée de neige durant l'hiver qui fait accroître les coûts, mais surtout le nombre d'événements neigeux sur de courtes périodes ainsi que les différences de température, qui nécessitent respectivement un déblaiement accru et des passages de véhicules d'entretien plus fréquents.

Contrairement aux autres centres du SEP, l'imputation des charges de personnel ne figure pas au centre 711. Elles sont majoritairement imputées au 710, alors que la consommation d'essence des véhicules de déneigement est affectée au 715.

La taxe neige figure au compte 42400000 et est estimée à CHF 10'000.-, le solde de ce compte concernant des prestations de déneigement effectuées par la Ville au profit de tiers, en particulier l'Etat.

715 – Ateliers

Le sellier, en poste depuis 33 ans, partira à la retraite en avril 2018 et ne sera pas remplacé. Ses travaux, notamment en ce qui concerne les bâches, les cordages des places de jeux ou les drapeaux et oriflammes, seront donnés à l'extérieur.

725 – Déchets des personnes physiques

Selon la loi sur les déchets, le financement des déchets des ménages est assuré par une part d'impôts (20 à 30 % des coûts après réduction des recettes), par la ristourne de la taxe aux sacs et par la taxe de base ménage.

Le montant de la taxe de base ne sera vraisemblablement bientôt plus suffisant pour couvrir les frais. Cependant, avant de modifier son montant, il faut que la réserve soit épuisée (actuellement CHF 660'000.-) et que le taux de participation de l'impôt soit relevé à 30 %.

Les conteneurs enterrés doivent être lavés et désinfectés au moins une fois par année pour assurer une salubrité acceptable, ce qui entraîne des coûts. Il est ainsi proposé, dans le budget des investissements, d'acquérir un véhicule, muni d'un agrégat de lavage des conteneurs, qui permettra non seulement de couvrir les besoins de La Chaux-de-Fonds, mais aussi d'effectuer des prestations pour des communes voisines. La couverture du territoire de la Ville en conteneurs est d'environ 85 %. Globalement, le

système est meilleur qu'auparavant (salubrité, pénibilité, sécurité des servants et diminution de l'utilisation des véhicules), même s'il implique certains coûts nouveaux.

Le service à domicile pour les ordures ménagères est passablement utilisé. Pour éviter des abus, un certificat médical est nécessaire pour pouvoir en bénéficier.

726 – Déchets des entreprises

Selon la loi sur les déchets, le financement des déchets des entreprises est assuré par la ristourne de la taxe au sac et par la taxe de base.

Là aussi, la taxe de base n'est plus suffisante et son montant devra être relevé après épuisement de la réserve (actuellement CHF 274'000.-). Comme le montant maximum autorisé est de CHF 30.- par emploi, un rapport au Conseil général devra être présenté si ce montant devait être relevé.

A noter que la nouvelle législation fédérale sur les déchets (OLED) permettra bientôt aux plus grandes entreprises de s'occuper elles-mêmes de l'élimination des déchets. Ceci aura des effets négatifs sur la taxe des ménages puisque les entreprises contribueront moins aux frais fixes.

727 – Déchetterie intercommunale

Elle est partagée avec Le Locle, Les Planchettes, La Sagne et Le Cerneux-Péquignot. Les ristournes figurent au compte 42600240. Le détail par filière est le suivant: CHF 28'000.- pour le papier, CHF 32'000.- pour le carton, CHF 30'000.- pour le verre, CHF 10'000.- pour les appareils électroniques, CHF 11'000.- pour le PET et CHF 19'000.- pour les textiles.

730 –Espaces verts

Correction sur la répartition des frais de personnel pour environ CHF 300'000.-. Pas d'autres importantes différences. Dès 2019, suite à des départs à la retraite, il y aura une réduction du nombre de cadres.

735 – Centre horticole

Les excédents de charges sont répartis entre les secteurs 730 et 740. La nouvelle serre est un outil de travail de grande qualité. Le magasin rénové

devrait induire des recettes supplémentaires. Au compte 31010600, CHF 5'000.- ont été prévus pour faire sa promotion.

Lors de la rénovation de la serre, la citerne à mazout a été transformée en réservoir d'eau de pluie, ce qui a permis de ne rien prélever sur le réseau d'eau durant l'année 2017, jusqu'à ce jour.

740 – Cimetière et centre funéraire

La rénovation du four induira des prestations de service à des tiers plus importantes pendant les travaux (incinérations à Neuchâtel) et moins de recettes, soit environ CHF 25'000.- de coûts indirects. L'arrêt est prévu pour environ un mois.

Une signalétique sera mise en place dans le cimetière pour permettre aux visiteurs de se rendre plus facilement sur la tombe recherchée, évitant ainsi le besoin d'un accompagnement par les collaborateurs du cimetière.

Au compte 31300900, le montant est prévu pour l'élimination des déchets du massif IV qui sera désaffecté. La durée de la concession est de 30 ans, celle du carré de longue durée de 60 ans. Toutes les familles ou les proches seront informés, une publication sera faite dans la feuille officielle et des informations seront données aux alentours du massif.

860 – Sécurité publique

La réorganisation du service est à bout touchant. La procédure pour l'externalisation des commandements de payer a été longue, car soumise à un marché public ouvert (31300000 mandat de CHF 350'000.-). Le mandat débutera dans le courant du mois de novembre. C'est une entreprise de la place qui a été choisie, elle collabore également avec la SP pour les mesures hivernales.

La création de la brigade auxiliaire a connu quelques difficultés pour recruter des personnes avec les compétences nécessaires. Deux tours de recrutement ont été nécessaires. Il manque encore 0,6 EPT qui sera recherché à l'interne du service.

Les charges du personnel sont moins élevées que prévues au budget 2017 en raison du jeune âge moyen du personnel recruté en 2017, qui implique une collocation à un échelon peu élevé.

Les achats et le renouvellement du matériel sont limités au maximum.

Le contrat de prestations avec la police neuchâteloise a disparu dès 2017. Il est compensé par le basculement d'un point d'impôt.

Concernant le non-paiement de la taxe sur les chiens par certains bénéficiaires de l'aide sociale, la collaboration se poursuit et sera intensifiée avec le service compétent.

870 – Défense incendie région

31300000 Avec la mise en œuvre de la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU), le SIS de Neuchâtel n'effectue plus les missions liées à l'alarme et à l'engagement des moyens dans les Montagnes. La nouvelle centrale ne facture pas ses prestations.

42400380 Dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches consécutives à la mise en service de la CNU, cette mission est reprise par l'ECAP. Par conséquent, les recettes disparaissent.

871 – Service ambulancier

Le recrutement d'ambulanciers diplômés est très difficile, notamment en raison de la concurrence salariale entre services ambulanciers. Le budget a cependant été établi comme si le personnel était au complet, ce qui permet de répondre positivement à des opportunités d'engagement de personnel formé. Actuellement, dix ambulanciers sont en formation, c'est le maximum de la capacité du service.

Il est prévu une augmentation des pertes sur débiteurs, le nombre de personnes connaissant des difficultés financières étant en constante augmentation. Le service se heurte régulièrement à la problématique des factures non-payées par des débiteurs qui se font rembourser les frais d'ambulance par leur assurance-maladie, mais ne payent par notre service.

875 – Prévention incendie

Rien de particulier à signaler.

876 – Service du feu

Part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 870. La quote-part entre les communes des Montagnes est donnée par l'ECAP. Elle est basée sur des unités de risque, prenant en compte les habitants, les emplois, la valeur assurée par l'ECAP et le montant des primes ECAP.

877 – Service de sauvetage

Part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes est proportionnelle à la population.

878 – Secours routier / hydrocarbures / chimique / Grimpe

Aucune remarque particulière. Le coût est de CHF 12.- par habitant.

880 et 890 – PCi

Le centre 880 constitue la part de la Ville (CHF 14.- par habitant). Le centre 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Un projet de réorganisation est en cours, où le nombre de régions passerait de 6 à 4, ce qui pourrait induire une diminution des coûts de CHF 14.- à CHF 12.- par habitant.

Le commandant est parti en retraite à la fin de l'année 2016 et n'a pas été remplacé, en raison du projet de réorganisation en cours. Son adjoint assure le commandement *ad interim* en plus de sa charge de responsable de l'instruction.

902 – Services industriels

Dans ce chapitre figure, entre autres, l'éclairage public, pour lequel les nouveaux aménagements créent de nouveaux besoins. Le mandat d'exploitation de Viteos a été augmenté.

La rubrique 35110130 est impactée par la nouvelle loi sur l'approvisionnement électrique (LAEL). Précédemment, il était prélevé 1,4 ct/kWh pour l'utilisation du domaine public. Ce montant était payé par le client pour l'utilisation du sous-sol dans sa facture d'électricité et reversé par Viteos à la Ville. S'ajoutait à cela une contribution à vocation

énergétique de 0,5 ct/kWh prélevée par Viteos pour des projets choisis par le conseil d'administration de Viteos, mais pas nécessairement réalisés sur le territoire de la Ville.

La nouvelle loi prévoit de réduire la redevance en trois ans à 0,8 ct/kWh pour la basse tension et 0,4 ct/kWh pour la moyenne tension, ce qui induira en finalité en 2020, sur ce poste, une perte annuelle d'environ CHF 1'500'000.-.

La commune aura désormais la possibilité de prélever une redevance communale à vocation énergétique de 0,5 ct/kWh qui devrait être attribuée à un fonds dont l'utilisation sera décidée par la Ville.

La rubrique 42600290 est nouvelle et concerne une convention qui a été établie avec Viteos. La Ville percevra une ristourne de 1 % sur le montant du gaz vendu.

Concernant le dividende de Viteos, l'équivalent d'un dividende de 4 % sur le capital-actions est prévu. Ce taux s'est monté à 6 % lors du dernier exercice.

Le système comptable MCH2 prend en compte les participations de la Ville dans des sociétés parapubliques. Une nouvelle ligne apparaît donc dans le budget 2018 qui prend en compte cet élément. Elle était précédemment imputée dans le chapitre 600 des finances, sans mettre en évidence le montant relatif à Viteos. Le total des revenus financiers provenant de Viteos est ainsi plus transparent.

911 – Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Aucune augmentation du prix de l'eau n'est à prévoir ces prochaines années. En raison des travaux sur le réseau d'adduction, lors de la déconnexion du réseau pendant quelques semaines en 2018, l'eau de la Ville sera exclusivement fournie par le SIVAMO. Un montant de CHF 180'000.- est prévu dans le crédit de la deuxième étape de rénovation de l'adduction d'eau à cet effet.

Le rapporteur de la sous-commission
Christophe Ummel